



Formation initiale des PE : un projet à rebours des besoins de l'école

Le président E. Macron a confirmé vendredi 5 avril les annonces sur la formation initiale des professeurs pour la rentrée 2024. Avec le retour de la place du concours en licence, il signe l'échec de la précédente réforme initiée sous son premier quinquennat. Si cette architecture avec un concours en L3 et deux années de formation rémunérées aurait pu satisfaire la FSU-SNUipp, la ligne rouge est franchie par le gouvernement en instituant les écoles normales du 21^{ème} siècle qui auront pour objectif la transformation du métier et la mise au pas des enseignant-es.

Au lieu de développer les modules actuels de préprofessionnalisation dans les différentes licences universitaires ou les licences en sciences de l'éducation, le gouvernement met en place une nouvelle licence pour les futurs professeurs des écoles nommée "Licence préparatoire au professorat des écoles" (LPPE). À cette licence suivraient deux années de Master rémunérées mais avec une mise en responsabilité de 50% la deuxième année, ce qui est plus que ce qui se fait actuellement.

La création de cette licence spécifique ne renforcera pas l'attractivité du métier enseignant mais au contraire restreindra la possibilité de devenir PE pour les titulaires d'autres licences puisqu'à terme seuls 20% des recrutements seraient issus d'autres licences. De plus, le vivier de PE ne se détermine pas dès la sortie du lycée mais au cours des études supérieures voire bien après compte tenu des nombreuses reconversions. En créant un parcours spécifique post-bac, le vivier ne sera pas sécurisé mais appauvri. L'allocation de 900€ en première année de Master, confirmée par la ministre ce week-end sur le plateau de France inter, sera bien insuffisante pour attirer des candidats. Par ailleurs, quelles seront les solutions pour les étudiantes et étudiants qui finalement ne s'engageront pas vers le métier de PE après la licence? Quelle réorientation possible?

Dans les faits, le MEN souhaite reprendre la main sur l'ensemble des contenus de la formation des futurs PE aux dépens des savoirs enseignés par l'Université. Il s'agit ni plus ni moins de former les étudiantes et étudiants aux "bonnes pratiques" en lien avec le "choc des savoirs" : manuels labellisés, nouveaux programmes, évaluations standardisées du CP au CM2... Une vision étriquée du métier enseignant où les personnels sont considérés comme de simples exécutants et non comme des concepteurs de leur enseignement.

Or, le métier de PE est un métier exigeant, complexe, fondé sur la capacité à analyser ce qui fait obstacle aux apprentissages tant du point de vue didactique que cognitif. C'est aussi prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les élèves et à y remédier. Cela nécessite de hautes qualifications où l'ensemble de la recherche en éducation doit être prise en compte et pas seulement le prisme étroit du Conseil scientifique de l'Education nationale qui dicterait les bonnes pratiques.

Alors que tous les voyants sont au rouge en termes de conditions de travail, comme l'a montré la FSU-SNUipp avec la plateforme « J'alerte », le gouvernement refuse de prendre des mesures qui rendraient le métier réellement attractif : revalorisation salariale sans contrepartie, allègement des effectifs dans toutes les classes, mise en place de moyens pour l'inclusion ...

Il y a urgence à revoir ce projet néfaste pour les futur-es enseignant-es mais également pour les élèves qui méritent mieux.

Paris, le 8 avril 2024